



Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140 SCIEZ
04 50 72 60 09
commune.sciez@orange.fr
ville-sciez.fr

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra, au centre d'animation de Sciez le :

Lundi 22 novembre 2021 à 19h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.
Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 15-11-2021

Le Maire,
DEMOLIS Cyril



Afin de garantir les mesures de lutte contre le COVID-19 la réunion aura lieu exceptionnellement au Centre d'Animation de Sciez (CAS) route d'Excenevex.

Ordre du jour du conseil municipal du Lundi 22 novembre 2021

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25-10-2021 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 25-10-2021, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Urbanisme

Taxe d'aménagement : application d'un taux majoré de taxe d'aménagement dans certains secteurs de la commune

Marché public

Assurances : Adjudication et pouvoirs au Maire de passer et signer les marchés

Finance

Budget primitif 2021 : décision modificative N°1
ANV port de plaisance

Personnel communal

Recrutement d'un agent contractuel de catégorie A pour les missions de DGS

Foncier

Acquisition parcelle AK1.16 « Le Creu »

Intercommunalité

Approbation du Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de Thonon Agglomération pour :

- L'Assainissement collectif et non collectif,
- L'eau potable,
- La prévention et gestion des déchets

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2020-07-03 du 16 juillet 2020

DEC n°2021-51 du 20-10-2021

Contentieux : Recours WELTY Stéphane/Arrêté n° TEMP/2021/36 - Dossier TA n°2106568-2

Considérant la requête présentée par monsieur Stéphane WELTY au Tribunal Administratif de Grenoble, enregistrée le 01-10-2021 sous le N°2106568-2 à l'encontre de la commune de Sciez contre l'arrêté interruptif de travaux n° TEMP/2021/36 ;

Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire ;

Le Maire décide,

De signer l'avenant à la convention d'honoraires avec Maitre Sandrine FIAT, SALARL CDMF-AVOCATS AFFAIRES PUBLIQUES domicilié 7, place Firmin Gautier-CS80476-38016 GRENOBLE CEDEX 1, désignée pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire ;

DEC n°2021-52 du 28-10-2021

Convention de mise à disposition à titre précaire – 300 avenue de l'Eglise

Considérant l'urgence de reloger ponctuellement deux personnes en situation difficile ;

Considérant l'appartement n°1 au 300 avenue de l'Eglise vacant ;

Le Maire décide,

De passer et signer, avec Mme SANCHEZ Vanessa et M. AUGUSTE Peter, une convention de mise à disposition à titre précaire pour l'appartement au RDC sis 300 avenue de l'Eglise 74140 SCIEZ. La mise à disposition est consentie pour une durée de 1 mois à compter du 28 octobre 2021, renouvelable une fois tacitement. Le montant de la participation forfaitaire s'élève à 200 € (deux cent euros) par mois.